

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : | | | | | | | | | |
 Téléphone : _____ E-mail (obligatoire) : _____
 Adresse : _____
 Code postal : | | | | | Ville : _____
 Nom du Club : _____
 N° Licence FFCT (obligatoire) : _____



Bulletin N° 3 : Assurance des vélos

	1	2	3
Année d'achat			
Valeur d'achat			
Marque			
N° de cadre			
Couleur			

1 - Garantie Vol du vélo en complément de la licence Grand Braquet

	Montant de garantie	Nombre	Cotisation	
Vélo, tricycle	1 500 €		x 20 €	
Tandem	3 000 €		x 40 €	
Total cotisation				

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 %), sans excéder 1 500 € pour un vélo et 3 000 € pour un tandem.
 Une franchise de 100 € est appliquée en vol.

2 - Garantie Dommages au vélo ou Garantie Vol/Dommages au vélo en complément de la licence Grand Braquet

Âge du vélo	Valeur d'achat du vélo et de ses accessoires	Coefficient	Garantie Dommage seule	Garantie Dommage + Vol	Cotisation
Exemple : 2 à 3 ans	3 000 €	x 0,85	x 2,5 % ou	x 5 %	127,50 €
< 1 an		x 1	x 2,5 % ou	x 5 %	
1 à 2 ans		x 0,92	x 2,5 % ou	x 5 %	
2 à 3 ans		x 0,85	x 2,5 % ou	x 5 %	
3 à 4 ans		x 0,78	x 2,5 % ou	x 5 %	
4 à 5 ans		x 0,72	x 2,5 % ou	x 5 %	
5 à 6 ans		x 0,66	x 2,5 % ou	x 5 %	
> 6 ans		x 0,60	x 2,5 % ou	x 5 %	
Total cotisation					

Montant de garantie : à concurrence de la valeur d'achat diminuée d'une vétusté de 8 % par an (maximum 70 % plafonné à 10 000 €).
 Une franchise de 100 € est appliquée en vol et dommages.

Les garanties prennent effet à compter de la réception par l'assureur du bulletin de souscription, accompagné du règlement correspondant et cesseront de produire leurs effets au 31/12/2018. Elles seront automatiquement maintenues jusqu'au 01/03/2019 sous réserve du renouvellement de la licence FFCT et du paiement de la cotisation correspondante.

Date : _____ Signature : _____

À renvoyer au Cabinet GOMIS-GARRIGUES
 17 boulevard de la Gare 31500 Toulouse
 avec votre règlement par chèque à l'ordre d'Allianz

